

CAP Accompagnant.e Éducatif.ve Petite Enfance

En formation continue

RNCP : 38565

L'apprenant.e met en pratique ses acquis et se forge une expérience qui fera la différence au moment de se présenter à un concours, dans une école ou de rentrer sur le marché du travail.

Formez-vous

Unité d'apprentissage
Lycée des Métiers
IFAS & IFAP
Centre de Formation Continue

Logez-vous

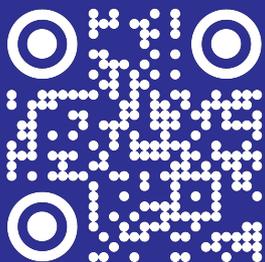
Résidence Habitat Jeunes

Restaurez-vous

Restaurant associatif

02 31 27 72 00

oasis-caen.net



Secteurs d'activités

- Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- En école maternelle
- En accueil Collectif pour mineurs (ACM)
- À son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- En maison d'assistante maternelle (Mam)
- Au domicile des parents

Les objectifs visés

- Animer des activités d'éveil et d'aides pédagogiques
- Réaliser les soins du quotidien
- Entretien des espaces de vie, élaborer les repas
- Collaborer avec les parents et d'autres professionnels

Emplois

- Assistant.e éducatif.ve petite enfance
- Adjoint.e / Agent.e d'animation
- Agent.e territorial.e spécialisé.e des écoles maternelles
- Auxiliaire petite enfance
- Assistant.e maternel.le
- Employé.e familial.e auprès d'enfant

Public / Prérequis

- Pré-requis
 - avoir 17 ans au minimum à la date d'entrée en formation
 - Être titulaire d'un premier diplôme (CAP)
- Public concerné
 - Aux personnes en reconversion professionnelle
 - Aux demandeurs d'emploi
 - Aux candidats libres
 - Aux personnes en situation de handicap

Inscription*

- Inscription de janvier à septembre
- Dossier de candidature sur notre site internet : www.oasis-caen.net ou par téléphone au 02 31 27 72 00, à nous retourner avant la date indiquée sur le dossier

Durée et rythme de l'alternance

- Début de formation : fin août
- Contrat 1 an dont 406 heures de formation en centre, cours théoriques, pratiques et évaluations + 150 heures de stage hors employeur
- Rythme : 1 jour en centre / 4 jours chez l'employeur

Financement de la formation

Les financements de la formation continue sont nombreux (Contrat de professionnalisation, Pro-A, Plan de développement des compétences DPEC, C.P.F., Pôle emploi, etc.). Ils dépendent de la situation des candidats (salarié, demandeur d'emploi, etc.), qui peuvent être guidés dans leur recherche par notre conseillère en formation continue.

Rémunération

Selon le dispositif du contrat de formation, l'alternant est rémunéré par son employeur dans le cadre d'un contrat Pro A, d'un contrat de professionnalisation, du PCD ; ou Pole Emploi

Blocs de compétences

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs
Scannez le QR Code pour découvrir les modules



UP1	UP2	UP3	SST
Accompagner le développement de l'enfant	Exercer son activité en accueil collectif	Exercer son activité en accueil individuel	Sauveteur Secouriste du Travail

Modalité de certification : selon arrêté du 10 juin 2021

- Les modalités de certification se font en CCF et sont décrites plus précisément dans les annexes de l'EDUSCOL
- Taux de réussite sur notre site web
- Pour réussir son examen, il faut obtenir d'une part la moyenne générale et d'autre part la moyenne aux épreuves professionnelles soit 10/20

Poursuites d'études

- Auxiliaire de Puériculture : D.E.A.P
- Accompagnant. médico-social.e : D.E.A.E.S
- Assistant.e de Vie aux Familles : Titre Pro ADVF
- Auxiliaire de vie : Bac Pro ASSP / SAPAT
- Moniteur.rice Éducateur.rice : DEME
- Éducateur.rice de jeunes enfants : DEEJE